Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250711-CC2025-067-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2025
Publication : 11/07/2025

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 30 JUIN 2025

RESSOURCES
FINANCES

Budget annexe Atelier à spectacle :
Compte financier unique 2024

Rapporteur : Patrick RIEHL

N°CC2025-067

Nombre de membres en exercice	123
Nombre de déports	1
Nombre de présents	63
Nombre de pouvoirs pris en compte au vu des déports	10
Votants	72
Secrétaire de séance : **Gilbert GALLAND**	

L'an 2025, le 30 juin à 19 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 24 juin 2025, s'est réuni à SOREL-MOUSSEL, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; Mme Fan LAVOISE (AUNAY-SOUS-CRECY) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Benoît SACRÉ (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; Mme Anne-Marie MURE-RAVAUD (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250711-CC2025-067-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2025
Publication : 11/07/2025

(MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Enrico GAMBUTO (MONTREUIL) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; Mme Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; Mme Danielle TOMIC (VILLEMEUX-SUR-EURE).

S'était déporté :
Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :
M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Christian L'YVONNET (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ;Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ; Mme Christine PICARD (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) ; Mme Amber NIAZ (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ;M. Nelson FONSECA (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) ; M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ; M. Maxime DAVID (DREUX) ; Mme Carine GENTIL (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Frédéric GIOWACHINI (FAVIERES) ; M. Éric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (IVRY-LA-BATAILLE) ; Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; Mme Rachel SAPIN (LA MANCELIERE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET).

Pouvoir(s) :
M. Sébastien LEROUX (DREUX) donne pouvoir à M. Jean BARTIER ; M. Jacques ALIM (DREUX) donne pouvoir à M. Pascal ROSSION (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) donne pouvoir à M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; M. Aïssa HIRTI (DREUX) donne pouvoir à M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) donne pouvoir à M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) donne pouvoir à M. Marc AVENARD (LURAY) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) donne pouvoir à M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) donne pouvoir à M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET).

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250711-CC2025-067-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2025
Publication : 11/07/2025

Il a été exposé,

Le compte financier unique (CFU) 2024 retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année 2024, y compris le cas échéant celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser). Il doit être approuvé par le conseil communautaire au plus tard le 30 juin 2025. Lors de l'adoption du CFU, Monsieur SOURISSEAU, Président de la Communauté d'agglomération, quittera la séance.

Le tableau ci-dessous reprend une vue d'ensemble du CFU 2024 du budget annexe Atelier à spectacle :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES (€)	RECETTES (€)	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Alloué	1 882 710,64	1 882 710,64	197 210,93	197 210,93
Réalisé	1 814 530,50	1 807 572,58	90 985,21	147 142,25
Résultat de l'exercice	**-6 957,92**		**56 157,04**	
Reprise du résultat N-1	0,00		-60 440,71	
Résultat de clôture	**-6 957,92**		**-4 283,67**	
Restes à réaliser			11 830,27	2 000,00
Résultats nets	**-6 957,92**		**-14 113,94**	

SECTION DE FONCTIONNEMENT : DÉTAIL PAR CHAPITRE (hors reprise du résultat) :

Pour l'exercice 2024, le taux de réalisation des opérations réelles au sein de la section de fonctionnement, par rapport aux crédits alloués, s'élève à :
- 96,4% en dépenses, contre 93,4 % en 2023 ;
- 96,0 % en recettes, contre 95,8 % en 2023.

DEPENSES	ALLOUE 2024	REALISE 2024
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 004 263,12	977 007,42
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	692 712,00	660 699,88
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	70 505,00	66 099,61
66 CHARGES FINANCIERES	7 933,00	7 926,99
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	500,00	500,00
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	10 254,00	10 253,08
Sous total dépenses réelles de fonctionnement	**1 786 167,12**	**1 722 486,98**
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 000,00	0,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSF ENTRE SECTIONS	91 543,52	92 043,52
Sous total dépenses d'ordre de fonctionnement	**96 543,52**	**92 043,52**
Total Dépenses	**1 882 710,64**	**1 814 530,50**

Les dépenses principales concernent les acquisitions de spectacles.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250711-CC2025-067-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2025
Publication : 11/07/2025

RECETTES	ALLOUE 2024	REALISE 2024
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	10 800,00	11 337,21
70 PRODUITS DE SERVICES & VENTES DIVERSES	149 500,00	167 657,28
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	440 261,00	379 674,91
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 269 649,73	1 235 903,27
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	500,00
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00	0,00
Sous total recettes réelles de fonctionnement	1 870 210,73	1 795 072,67
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSF ENTRE SECTIONS	12 499,91	12 499,91
Sous total recettes d'ordre de fonctionnement	12 499,91	12 499,91
Total Recettes	**1 882 710,64**	**1 807 572,58**

Les **« produits de services, du domaine et ventes diverses » (chapitre 70)** présentent un taux d'exécution de 112,1% et sont en augmentation. Les recettes de billetterie représentent 152 625 euros et les recettes du bar 15 032 euros, se maintenant ainsi au niveau de recettes d'avant période COVID (2019).

Les **« dotations et participations » (chapitre 74)** sont quant à elles en hausse de 9% par rapport à 2023 (provenant principalement de la Région, de la DRAC et du Département).

Les **« autres produits de gestion courante » (chapitre 75)** comprennent notamment la subvention d'équilibre versée par le budget principal au budget annexe Atelier à spectacles à hauteur de 1 194 000 euros (1 090 000 euros en 2023 contre 910 000 euros en 2022 et 2021). L'augmentation est due à la subvention de 185 000 euros pour le Festival des territoires (+60 000 euros) et l'abondement de la subvention générale de 44 000 euros afin de tenir compte de l'inflation.

SECTION D'INVESTISSEMENT : DÉTAIL PAR CHAPITRE – hors reprise du résultat :

DEPENSES	ALLOUE 2024	REALISE 2024
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	60 440,00	60 431,74
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 296,00	0,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	62 534,31	18 053,56
Sous total dépenses réelles d'investissement	**124 270,31**	**78 485,30**
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSF ENTRE SECTIONS	12 499,91	12 499,91
Sous total dépenses d'ordre d'investissement	**12 499,91**	**12 499,91**
Total Dépenses	**136 770,22**	**90 985,21**

Parmi les dépenses réelles d'investissement réalisées en 2024, citons notamment l'acquisition de nouveaux matériels (éclairage, vidéoprojecteur, matériels scéniques, matériel informatique, etc.).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250711-CC2025-067-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2025
Publication : 11/07/2025

RECETTES	ALLOUE 2024	REALISE 2024
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	70 268,99	55 098,73
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	2 000,00	0,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	28 398,42	0,00
Sous total recettes d'ordre d'investissement	**100 667,41**	**55 098,73**
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 000,00	0,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSF ENTRE SECTIONS	91 543,52	92 043,52
Sous total recettes d'ordre d'investissement	**96 543,52**	**92 043,52**
Total Recettes	**197 210,93**	**147 142,25**

Les montants des restes à réaliser s'élèvent à :
- 11 830,27 euros en dépenses ;
- 2 000,00 euros en recettes.

***VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, R.2121-8 et D.2343-3 et D.2343-5,*
***VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,*
***VU** l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 modifiant l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,*
***VU** le compte financier unique par nature,*
***VU** l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2024.*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : APPROUVE le compte financier unique de l'exercice 2024 du budget annexe Atelier à spectacle de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité :	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le** 10 JUIL. 2025
	Gérard SOURISSEAU **Président**
	Gilbert GALLAND **Secrétaire de séance**
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.	